



VILLE DE PORNICHET

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

NOTE DE PRESENTATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

Sommaire :

I.	Les résultats financiers 2023	2
II.	Présentation budgétaire de la section de fonctionnement.	4
A.	Les dépenses réelles de fonctionnement.....	4
B.	Les recettes de fonctionnement.	6
III.	Présentation budgétaire de la section d'investissement.	9
A.	Un haut niveau de dépenses d'investissement.....	9
B.	Les recettes d'investissement.	11
IV.	Des ratios financiers toujours performants.	12
V.	Le budget annexe Quai des Arts.....	14
VI.	Consolidation du budget principal et du budget annexe.....	15

Le cycle budgétaire 2023 entamé avec le vote du budget primitif en décembre 2022 s'achève avec le compte administratif. Ce dernier retrace l'exécution budgétaire des dépenses et des recettes de la collectivité. Il est à noter que dans le cadre de la procédure contentieuse dite « Désordres de l'hippodrome » initiée par la commune en 2015, une recette exceptionnelle de 4,87 M€ a été encaissée en 2023.

Comme les années précédentes, les indicateurs financiers de cet exercice 2023 affichent des niveaux de performance très élevée avec notamment :

- Une épargne brute élevée : 8,2 M€ hors indemnité contentieuse (13,04 M€ avec),
- Un volume d'investissement conséquent de plus de 16 M€,
- Un endettement de 16,83 M€,
- Un ratio de désendettement de 2,06 ans (1,29 an avec l'indemnité contentieuse),
- L'absence d'augmentation des taux des impôts locaux.

I. Les résultats financiers 2023

La clôture de l'exercice 2023 permet de constater les résultats suivants :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL - VUE D'ENSEMBLE

(d'après le document technique du CA 2023 - tableau II A.1)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	20 893 158,59	G	31 944 626,10	11 051 467,51
	Section d'investissement	B	20 358 142,77	H	10 542 458,24	-9 815 684,53
REPORTS	Reports en section de fonctionnement (002)	C		I	7 056 990,32	7 056 990,32
	Reports en section d'investissement (001)	D (si déficit)		J (si excédent)	1 608 038,80	1 608 038,80
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	41 251 301,36	=G+H+I+ J	51 152 113,46	9 900 812,10
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K		
	Section d'investissement	F	5 877 705,04	L	4 339 853,21	-1 537 851,83
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2023		=E+F	5 877 705,04	=K+L	4 339 853,21	-1 537 851,83
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	20 893 158,59	=G+I+K	39 001 616,42	18 108 457,83
	Section d'investissement	=B+D+F	26 235 847,81	=H+J+L	16 490 350,25	-9 745 497,56
TOTAL CUMULE		=A+B+C+D+E+F	47 129 006,40	=G+H+I+J+K+L	55 491 966,67	8 362 960,27

Avant la prise en compte des restes à réaliser (engagements financiers non réalisés en 2023 dont les crédits sont reportés en 2024), l'exercice 2023 présente un excédent global de clôture de 9 901 K€ qui se décompose comme suit :

- Résultat de fonctionnement 2023 : 11 051 K€,
- Résultat d'investissement 2023 : - 9 816 K€,
- Prise en compte de l'excédent de fonctionnement au titre des années précédentes : 7 057 K€,
- Prise en compte de l'excédent d'investissement au titre des années précédentes : 1 608 K€,

La répartition par section budgétaire de ces 9 901 K€ est donc la suivante :

- Excédent global de fonctionnement : 18 108 K€,
- Déficit global d'investissement : - 8 208 K€.

En intégrant le solde des restes à réaliser, soit – 1 538 K€, le résultat 2023 cumulé est de 8 363 K€ (3 497 K€ après retraitement de l'indemnité contentieuses de l'hippodrome).

Les restes à réaliser en dépenses sont notamment liés à des décalages de crédits relatifs à des opérations d'urbanisme (404 K€, dont 225 K€ de subvention foncière pour le CISON), des enfouissements de réseaux (119 K€) et l'éclairage public (134 K€), à l'aménagement des terrains de padel (261 K€) ou bien encore des conventions de co-maitrise d'ouvrage avec la CARENE (708 K€).

Le reversement des acomptes encaissés au titre de l'AMI des ports de plaisance au futur délégataire est également prévu dans ces restes à réaliser pour 2 982 K€.

Par conséquent, ces acomptes sont sans impact sur le montant du résultat global de clôture.

La répartition par section budgétaire de ces 8 363 K€ est la suivante :

- Excédent cumulé de fonctionnement : 18 108 K€,
- Déficit cumulé d'investissement : - 9 745 K€.

Il est intéressant de constater que le résultat global de fonctionnement de 18 108 K€ est nettement supérieur à celui prévu au budget. En effet, l'excédent prévisionnel (chapitre 023) était de 16 764 K€. L'amélioration est donc de 1 345 K€ traduisant la bonne gestion constante de la collectivité conformément à nos engagements politiques.

II. Présentation budgétaire de la section de fonctionnement.

A. Les dépenses réelles de fonctionnement.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (d'après le document technique du CA 2023 - tableau II A.2)

	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		TAUX DE REALISATION	Pour mémoire CA 2022 (M 57)
		Mandats émis (1)	Restes à réaliser au 31/12		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 486 358,06	4 155 391,42	0,00	92,62%	3 768 316,70
achats de fournitures	1 812 262,24	1 718 228,27			1 465 463,66
services extérieurs	2 576 114,26	2 352 267,82			2 225 332,62
impôts et taxes	97 981,56	84 895,33			77 520,42
012 - CHARGES DE PERSONNEL	11 231 830,00	11 149 311,13		99,27%	10 698 369,99
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	945 228,00	943 782,18		99,85%	623 913,86
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 282 850,00	2 266 997,76	0,00	99,31%	2 196 442,29
contingents et participations	367 647,16	366 834,11			327 888,13
subventions aux associations	389 364,57	377 377,57			341 533,57
subvention au CCAS	144 900,00	144 900,00			144 900,00
participation aux budgets annexes	480 000,00	480 000,00			466 949,78
DSP	620 000,00	620 000,00			692 000,00
charges diverses	280 938,27	277 886,08			223 170,81
<i>sous-total des dépenses de gestion courante</i>	<i>18 946 266,06</i>	<i>18 515 482,49</i>	<i>0,00</i>	<i>97,73%</i>	<i>17 287 042,84</i>
66 - CHARGES FINANCIERES	270 000,00	236 660,42		87,65%	236 046,52
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 000,00	14 681,08		58,72%	164 090,79
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 000,00	1 332,73			
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	19 243 266,06	18 768 156,72	0,00	97,53%	17 687 180,15
023 - Virement à la section d'investissement	16 763 763,93			0,00%	
042 - Opé. D'ordre de transferts entre sections	2 000 000,00	2 125 001,87		106,25%	2 838 695,20
TOTAL DES DEPENSES ORDRE DE FONCTIONNEMENT	18 763 763,93	2 125 001,87	0,00	11,33%	2 838 695,20
TOTAL	38 007 029,99	20 893 158,59	0,00	54,97%	20 525 875,35
				taux de réalisation hors 023 - Virement à la section d'investissement	98,35%

Réalisées à hauteur de 97,53 %, les **dépenses réelles de fonctionnement** 2023 s'établissent à **18 768 156,72 €** et sont en hausse globale de 6,11 % par rapport à 2022. Cette évolution, qui n'est pas uniforme et varie selon les chapitres budgétaires, est à rapprocher du contexte inflationniste et du retour du prélèvement SRU.

Chapitre 011 – Les charges à caractère général : 4 155 391,42 €

Ce chapitre budgétaire est en hausse d'environ 10 % par rapport à 2022 et affiche un taux de réalisation de 93 %. La hausse des prix qui a touché les secteurs d'activités explique cette augmentation entre les exercices. Pour rappel, les achats de la ville passent le plus souvent par des marchés publics qui se voient appliquer des indices de révisions en corrélation avec l'inflation.

Cela a été particulièrement sensible pour les énergies avec une augmentation de près de 200 K€.

Aussi, l'année 2023 avait vu l'organisation du festival de bandes dessinées (+ 40K€) et l'inscription en cours d'année de 94 K€ de crédits pour l'organisation d'animations financées à due concurrence par Saint-Nazaire Agglomération.

Il est rappelé que le programme annuel d'entretien des équipements publics (bâtiments et voirie) permet, en améliorant la maintenance régulière du patrimoine, de diminuer les coûts de fonctionnement.

Chapitre 012 : Les charges de personnel : 11 149 311,13 €

Les charges de personnel sont en augmentation entre 2022 et 2023 (+ 451 K€, soit + 4,22 %). Le glissement vieillesse technicité (GVT) représente une hausse de 77 K€ et les mesures imposées au niveau national comme la revalorisation du point d'indice (163 K€), du SMIC (30 K€) ou l'augmentation des charges patronales (8 K€) sont les principales explications de cette augmentation.

Quant à la revalorisation du régime indemnitaire, elle représente une somme de 47 K€.

Les autres facteurs d'évolutions sont liés à des mouvements de personnels améliorant notamment le niveau de service aux usagers (délivrance de titres d'identité, surveillance de la voie publique, plombier, ...).

Chapitre 014 – Les atténuations de produits : 943 782,18 €

Ce chapitre affiche une hausse de plus de 51 % entre 2022 et 2023, soit + 320 K€.

Alors que depuis 2018 la commune avait réussi, par ses actions volontaristes, à effacer le prélèvement SRU, ce dernier a dû de nouveau être acquitté en 2023 à hauteur 284 K€. Cette situation explique l'évolution du chapitre budgétaire entre 2022 et 2023 et sera de nouveau impactante sur 2024.

Quant au fonds de péréquation intercommunale, il fait preuve de stabilité entre les 2 exercices (+ 8 K€, soit 450 K€ en 2023).

Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante : 2 266 997,76 €

La commune apporte un soutien significatif aux associations puisqu'une enveloppe de 377 K€ a été consacrée en 2023 (+ 36 K€).

Il est à noter que la contribution aux écoles privées a augmenté de 27 K€ entre les 2 exercices.

Quant à la subvention au CCAS, celle-ci a été maintenue à 145 K€.

Depuis le changement de nomenclature comptable, ce chapitre budgétaire intègre désormais les contributions aux budgets annexes et aux délégataires.

Ce sont ainsi 610 K€ qui ont été versés à la SPL Pornichet, la destination (- 60 K€) et 10 K€ à la Toile de Mer.

Quant au budget annexe Quai des Arts, il a bénéficié d'une contribution du budget principal d'un montant de 480 K€, conformément aux crédits votés au BP 2023.

Chapitre 66 – Charges financières : 236 660,42€

Les intérêts d'emprunt sont en hausse entre 2022 et 2023 de 42 K€. Le nouvel emprunt souscrit en 2022 a généré de nouveaux frais financiers sur 2023 (66 K€) mais cette augmentation a été limitée par la gestion active de la dette. Des remboursements provisoires ont ainsi été opérés sur certains prêts générant une économie d'environ 25 K€.

Quant aux intérêts courus non échus, ils sont en baisse d'environ 41 K€.

Le taux d'intérêt moyen de la dette passe de 1,39 % en 2022 à 1,50 % en 2023 (taux moyen de 2,76 % selon le panel de collectivités suivies par notre cabinet spécialisé dans la gestion de la dette).

Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles : 14 681,08 €

Depuis le changement de nomenclature comptable, ce chapitre budgétaire se limite aux seules annulations de titres sur exercices antérieurs, soit 15 K€.

Chapitre 68 – Dotation aux provisions : 1 332.73 €

La dotation aux provisions est ajustée annuellement sur présentation d'un état des restes établi par le Service de Gestion comptable. L'ajustement 2023 s'élève à 1.3 k€, ce qui porte le montant total de la dotation aux provisions à 8.3 k€

Les écritures d'ordre comptabilisées au chapitre 042 sont constituées des dotations aux amortissements et des opérations de cessions.

B. Les recettes de fonctionnement.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT (d'après le document technique du CA 2023 - tableau II A.2)

	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Taux de REALISATION	Pour mémoire CA 2022 (M 57)
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	110 000,00	114 636,30	104,21%	104 102,24
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTE	1 343 502,00	1 509 871,05	112,38%	1 220 534,98
utilisation du domaine	473 400,00	545 683,53	115,27%	364 325,76
produits des services	832 750,00	817 710,28	98,19%	710 634,81
autres produits	37 352,00	146 477,24	392,15%	145 574,41
73 - IMPOTS ET TAXES	2 108 132,00	2 105 980,76	99,90%	2 094 721,48
dotations CARENE	1 741 423,00	1 741 422,88	100,00%	1 748 906,88
autres impôts et taxes	366 709,00	364 557,88	0,00%	345 814,60
731 - FISCALITE LOCALE	20 530 152,85	20 772 120,60	101,18%	19 694 957,17
impôts locaux	15 206 000,00	15 408 255,00	101,33%	14 204 068,00
autres impôts et taxes	5 324 152,85	5 363 865,60	100,75%	5 490 889,17
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 657 351,00	1 781 476,31	107,49%	1 422 210,79
dotation globale de fonctionnement	703 544,00	703 544,00	100,00%	622 502,00
subventions, participations et allocations	953 807,00	1 077 932,31	113,01%	799 708,79
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 787 737,82	5 233 175,83	109,30%	191 795,22
revenus des immeubles	171 150,00	187 745,57	109,70%	167 681,16
redevances versées par les délégataires de services publics	23 300,00	24 395,50	104,70%	23 112,80
indemnité contentieux	4 494 816,00	4 866 366,11		
dissolution SIVU aérodrome	95 750,76	95 750,76		
autres	2 721,06	58 917,89	2165,26%	1 001,26
<i>sous-total des recettes de gestion courante</i>	<i>30 536 875,67</i>	<i>31 517 260,85</i>	<i>103,21%</i>	<i>24 728 321,88</i>
76 - PRODUITS FINANCIERS	178 164,00	178 166,72		0,43
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 000,00	160 741,43	1071,61%	863 633,61
78 - REPRISE PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00	0,00		75 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT'	30 730 039,67	31 856 169,00	103,66%	25 666 955,92
042 - Opé. D'ordre de transferts entre sections	220 000,00	88 457,10	40,21%	434 769,66
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT'	220 000,00	88 457,10	40,21%	434 769,66
TOTAL	30 950 039,67	31 944 626,10	103,21%	26 101 725,58
Pour information		7 056 990,32		
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

Les **recettes réelles de fonctionnement 2023** s'établissent à **31 856 169,00 €**, avec un taux de réalisation de plus de 103 %.

Les recettes de gestion courante, c'est-à-dire hors recettes exceptionnelles et hors contentieux hippodrome, sont en hausse d'environ 8 %.

Chapitre 013 – Les atténuations de charge : 114 636,30 €

Ce chapitre enregistre pour l'essentiel les remboursements des indemnités journalières qui sont en hausse entre 2022 et 2023.

Chapitre 70 – Produits des services : 1 509 871,05 €

Ce chapitre budgétaire peut être classé en 3 catégories de recettes et progresse de 289 K€ entre 2022 et 2023.

Les produits issus de l'utilisation du domaine augmentent de 181 K€, cette évolution s'explique principalement par la ré-imputation des droits de voirie (antérieurement au chapitre 73) à hauteur de 144 K€.

Les produits des services sont quant à eux en nette hausse de 107 K€. Ainsi, les crèches, le centre de loisirs ou bien encore la restauration municipale ont généré des recettes supplémentaires.

Enfin, les autres produits sont stables (+ 1 K€) entre 2022 et 2023.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 2 105 980,76 €

Depuis le passage à la M57, ce chapitre budgétaire est principalement composé de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire. Cette recette consolidée de la CARENE représente 1 741 K€, soit un montant stable par rapport à celui de 2022 (1 749 K€).

Les autres produits sont notamment :

- Les paris hippiques pour 228 K€ (207 K€ en 2022),
- Le prélèvement sur les jeux de cercle en ligne : 68 K€ (76 K€ en 2022),
- Le FNGIR, dotation de l'Etat, à hauteur de 63 K€, soit un montant identique à celui de 2022

Chapitre 731 – Fiscalité locale : 20 772 120,60 €

La fiscalité directe locale s'est élevée à 15 408 K€ en 2023, soit une hausse de 8,5 %. Cela s'explique par le coefficient de revalorisation de 7,10 % et par l'évolution physique des bases. La majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a représenté une recette de 1 169 K€ (1 056 K€ en 2022).

Les droits de mutation de 2023 sont, comme prévu, inférieurs à ceux de 2022 (2 387 K€) mais affichent tout de même un niveau élevé avec 1 879 K€.

Le prélèvement issu du casino est en hausse pour 2023 et a généré une recette de 1 618 K€ contre 1 565 K€ en 2022.

Enfin, la taxe de séjour poursuit sa dynamique avec près de 700 K€ titrés (670 K€ en 2022, et 553 K€ en 2021).

Chapitre 74 – Dotations et participations : 1 781 476,31 €

Ce chapitre budgétaire est en hausse d'environ 25 % (+ 359 K€) entre 2022 et 2023.

La dotation forfaitaire de l'Etat a représenté un montant de 704 K€, soit une augmentation de 81 K€ en comparaison de l'exercice 2022. Toutefois cette hausse ne permet pas de rattraper le montant 2013 qui pour rappel était de 2 618 K€...

Avec 710 K€, le soutien de la CAF pour la petite-enfance et la jeunesse, notamment, est devenu le principal poste de recette de ce chapitre. Pour rappel, en 2022, cette recette avait été de 602 K€.

Une recette de 94 K€ a été versée par la CARENE au titre de certaines animations organisées par la commune et qui couvre des dépenses à due concurrence.

Quant aux allocations compensatrices de fiscalité (25 K€), elles se limitent depuis 2021 aux seules taxes foncières. En effet, la recette liée à la taxe d'habitation a été intégrée au sein du coefficient correcteur servant à neutraliser le transfert de la part départementale de la taxe foncière.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 5 233 175,83 €

La principale recette de ce chapitre est constituée par l'indemnité obtenue par la ville dans le cadre du contentieux de l'hippodrome (4,9 M€).

Une autre recette non récurrente est à rapprocher de la dissolution du SIVU de l'aérodrome (96 K€).

Enfin, 212 K€ sont liées à des recettes de locations d'immeubles et à des reversements de redevance de délégataire (21 K€).

Chapitre 76 – Produits financiers : 178 166,72 €

En 2023, la commune a réalisé 4 placements financiers auprès du Trésor Public. Ces produits financiers, sans risque de perte en capital, ont permis de générer 178 K€ de recettes.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 160 741,43 €

Ce chapitre est essentiellement composé des cessions mobilières pour 124 K€ et des annulations de mandats sur exercices antérieurs (37 K€), notamment, complètent ce chapitre.

En intégrant les opérations d'ordre, les recettes de fonctionnement s'élèvent à **31 944 626,10 €** et permettent ainsi de dégager un excédent 2023 de **11 051 467,51 €**. Ce résultat contribue à financer les dépenses d'investissement.

III. Présentation budgétaire de la section d'investissement.

A. Un haut niveau de dépenses d'investissement

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT
(d'après le document technique du CA 2023 - tableau II A.3)

	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		TAUX DE REALISATION		
		Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	/ mandats émis	/mandats émis + RàR	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	1 477 841,84	244 255,90	247 619,76	16,53%	33,28%	
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	629 138,57	281 931,34	346 910,01	44,81%	99,95%	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 877 522,25	15 044 335,68	1 440 018,96	75,69%	82,93%	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 565 492,20	363 671,99	0,00	14,18%	14,18%	
<i>sous-total des dépenses d'équipement</i>	<i>24 549 994,86</i>	<i>15 934 194,91</i>	<i>2 034 548,73</i>	<i>64,91%</i>	<i>73,19%</i>	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 029 207,70	3 777 839,15	2 982 094,50	47,05%	84,19%	
45 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	1 150 050,02	435 342,13	708 061,81	37,85%	99,42%	
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	153 000,00	0,00	153 000,00	0,00%	100,00%	
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	33 882 252,58	20 147 376,19	5 877 705,04	59,46%	76,81%	
040 - Opé. D'ordre de transferts entre sections	220 000,00	88 457,10		40,21%	40,21%	
041 - Opé. À l'intérieur de la section	1 582 070,00	122 309,48		7,73%	7,73%	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 802 070,00	210 766,58	0,00	11,70%	11,70%	
TOTAL	35 684 322,58	20 358 142,77	5 877 705,04	57,05%	73,52%	
				taux de réalisation hors 16449	62,29%	80,27%
Pour information						
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			0,00			

Les **dépenses d'investissement** 2023 s'élèvent en réalisation à **20 358 142,77 €**, hors restes à réaliser d'un montant de 5 877 705,04 €. Le taux de réalisation est de 57,05 %, pour un taux d'engagement de **73,52 %**. Hors crédits dédiés aux emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, ces taux de réalisation sont respectivement de 62,29 % et de **80,27 %**.

Chapitres 20, 204, 21 et 23 : Les dépenses d'équipement : 15 934 194,91 €

Le taux de réalisation est de 64,91 % et en intégrant les restes à réaliser, ce taux passe à 73,19 %. Pour rappel, le montant des dépenses d'équipement 2022 était d'un montant de 16 613 K€.

L'année 2023 a vu notamment les projets suivants se réaliser :

- L'aménagement du front de mer (4,7 M€),
- Des acquisitions foncières pour 2,3 M€,
- Le cœur de ville (1,99 M€),
- La construction d'une salle de cinéma et de 2 salles polyvalentes (1,6 M€),
- La rénovation du parc d'éclairage public (214 K€) et des bâtiments publics (plus de 400 K€),
- L'entretien de la voirie pour 516 K€, complété par des enfouissements de réseaux (plus de 250 K€) ou des opérations spécifiques comme la route de Guérande (709 K€),
- L'aménagement du minigolf (175 K€),
- L'acquisition de véhicules utilitaires (360 K€),

Chapitre 16 – Emprunts : 3 777 839,15 €.

Ce chapitre est notamment composé du remboursement annuel du capital de la dette (2 M€) et des opérations de remboursements provisoires d'emprunts (1,7 M€). Ces dernières, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, ont pour objectif de minorer les frais financiers.

Au 31 décembre 2023, l'**encours de dette** de la ville s'établit à **16 825 639 €** contre **18 823 735 €** au 31 décembre 2022.

Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers : 435 342,13 €.

Ce chapitre retrace les dépenses réalisées pour le compte de la CARENE dans le cadre de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée (front de mer).

Au 31 décembre 2023, les autorisations de programmes ont les exécutions suivantes :

Dépenses	Montant de l'AP	CP consommés au 31/12/2023
Cinéma et salles polyvalentes	4 550 000,00 €	4 540 403,03 €
Aménagement du cœur de ville	7 736 576,00 €	5 643 252,70 €
Aménagement du front de mer	22 000 000,00 €	8 118 232,22 €
Désordres de l'hippodrome	4 494 816,00 €	630,00 €

B. Les recettes d'investissement.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT (d'après le document technique du CA 2023- tableau II A.3)

	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés		TAUX DE REALISATION	
		Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Titres émis	Titres émis + RaR
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 480 329,64	1 400 212,43	2 701 345,07	31,25%	91,55%
Etat	597 937,10	527 287,59	10 863,65		
Département	167 317,00	44 028,00	33 848,00		
Région	200 000,00	200 000,00	0,00		
CARENE	525 893,69	200 000,00	325 893,69		
FEDER	2 544 160,00	0,00	2 320 739,73		
autres	36 227,85	20 102,84	10 000,00		
amendes de police	408 794,00	408 794,00	0,00		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 463 271,50	1 744 705,00	451 196,50	50,38%	63,41%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	0,00	87,11			
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	6 334,15	0,00		
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	557 531,52	0,00		
<i>sous-total des recettes d'équipement</i>	<i>7 943 601,14</i>	<i>3 708 670,21</i>	<i>3 152 541,57</i>	<i>46,69%</i>	<i>86,38%</i>
10 - DOT., FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	2 592 890,99	2 586 276,68	0,00	99,74%	99,74%
FCTVA	2 257 890,99	2 257 890,99			
Taxe d'aménagement	335 000,00	328 385,69			
1068 - EXCEDENT DE FONCT. CAPITALISES	2 000 000,00	2 000 000,00		100,00%	100,00%
45 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	1 193 957,72	0,00	1 187 311,64	0,00%	99,44%
024 - PRODUITS DES CESSIONS	0,00				
<i>sous-total des recettes financières</i>	<i>5 786 848,71</i>	<i>4 586 276,68</i>	<i>1 187 311,64</i>	<i>79,25%</i>	<i>99,77%</i>
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 730 449,85	8 295 146,89	4 339 853,21	60,41%	92,02%
021 - Virement de la section de fonctionnement	16 763 763,93				
040 - Opé. D'ordre de transferts entre sections	2 000 000,00	2 125 001,87		106,25%	106,25%
041 - Opé. À l'intérieur de la section	1 582 070,00	122 309,48		7,73%	7,73%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	20 345 833,93	2 247 311,35	0,00	11,05%	11,05%
TOTAL	34 076 283,78	10 542 458,24	4 339 853,21	30,94%	43,67%
taux de réalisation hors 021 - Virement de la section de fonctionnement et hors 16449				73,66%	103,98%
Pour information	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	1 608 038,80			

En 2023, les **recettes d'investissement** s'élèvent en réalisation à **10 542 458,24 €**, hors restes à réaliser d'un montant de 4 339 853,21 €. Le taux de réalisation est de 30,94 %, pour un taux d'engagement de **43,67 %**.

Hors effet des opérations de gestion de ligne de trésorerie (D=R) et virement de la section de fonctionnement, le taux de réalisation est de 73,66 %.

Les recettes réelles d'investissement sont notamment composées :

- De l'excédent de fonctionnement 2022 affecté en section d'investissement : 2 000 K€,
- Du FCTVA pour 2 258 K€,
- De la taxe d'aménagement (328 K€),
- Des amendes de police pour 409 K€,
- Des subventions avec notamment pour le cœur de ville (Région : 200 K€), le front de mer (CARENE : 200 K€, Etat : 370 K€) et la transition énergétique (Etat : 96 K€).

Les recettes d'ordre (2 247 K€) comportent notamment les dotations aux amortissements (1 966 K€), les écritures liées aux cessions d'immobilisations ainsi que des écritures patrimoniales (122 K€).

IV. Des ratios financiers toujours performants.

Pour mesurer leur situation financière, les collectivités utilisent trois indicateurs :

L'épargne brute : il s'agit de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement, hors cessions, et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet indicateur retrace la capacité de la collectivité à dégager des ressources sur sa section de fonctionnement.

L'épargne nette : il s'agit de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Cet indicateur retrace la capacité qu'a la collectivité à dégager des moyens, afin de financer sa section d'investissement.

Encours de la dette / Epargne brute : il s'agit du volume de stock de dette de la commune rapporté au niveau de l'épargne brute. Cet indicateur permet d'apprécier la capacité dont dispose une collectivité pour rembourser sa dette.

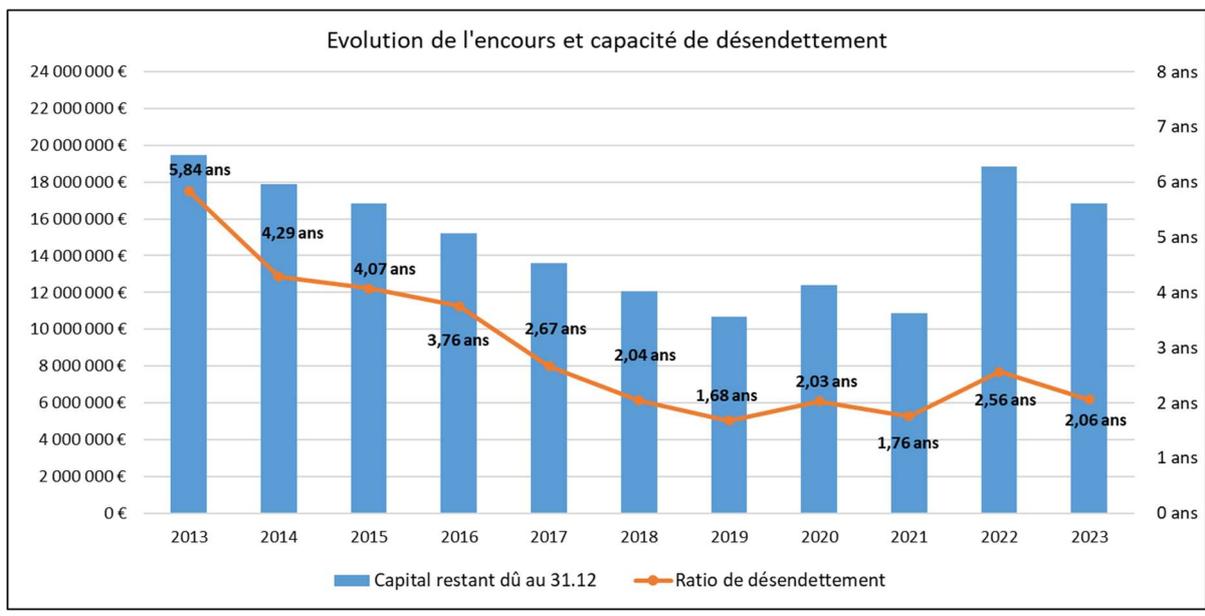
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de Gestion	20 744 239	21 313 895	21 727 548	21 598 574	22 614 160	22 309 051	22 536 912	21 703 657	22 471 849	24 836 561	31 732 012
Fiscalité	15 836 293	16 779 169	17 327 165	17 858 039	18 769 686	18 805 398	18 884 853	17 932 664	19 313 653	21 789 679	22 878 101
Dotations et participations	3 626 667	3 389 048	3 031 100	2 542 483	2 244 749	2 063 425	1 997 691	2 573 366	1 603 162	1 422 211	1 781 476
Produits des services	789 775	816 685	849 963	829 243	1 122 933	1 097 707	1 122 762	898 962	1 139 569	1 220 535	1 509 871
Autres recettes courantes	325 167	175 996	161 067	153 450	144 950	155 601	171 774	138 985	168 265	191 795	5 233 176
Autres recettes	166 337	152 998	358 255	215 358	331 842	186 920	359 833	159 681	247 200	212 342	329 387
Dépenses de Gestion	16 663 727	16 515 236	17 036 284	17 067 820	17 106 068	16 040 442	15 839 168	15 332 805	16 041 965	17 291 064	18 456 762
Charges à caractère général	4 132 728	3 901 978	3 885 358	3 956 453	3 716 492	3 408 896	3 420 928	3 089 307	3 292 190	3 768 317	4 155 391
Frais de Personnel	9 294 943	9 563 834	9 742 008	10 023 717	10 138 910	9 822 314	9 951 228	9 994 295	10 108 281	10 698 370	11 149 311
Atténuation de produits	531 027	352 749	325 284	678 298	837 270	584 274	605 326	604 110	578 333	623 914	943 782
Autres charges de gestion courante	2 330 568	2 307 149	2 225 576	1 498 648	1 416 328	1 435 422	1 096 589	994 082	969 206	1 037 493	2 266 998
Charges financières hors intérêt de la dette	54 656	9 725	467 295	18 809	13 252	12 534	26 257	10 799	8 782	39 579	1 339
Charges exceptionnelles	469 794	529 705	539 850	1 003 518	1 160 011	1 000 308	990 087	858 343	1 293 456	1 323 041	14 681
Provision	57 000	-	-	75 000	-	-	-	-	7 000	-	1 333
Epargne de Gestion	4 023 512	4 798 659	4 691 264	4 530 754	5 508 092	6 268 609	6 697 744	6 370 852	6 429 884	7 545 497	13 275 250
Intérêts de la dette	690 720	632 898	562 537	483 513	399 706,23	357 308	320 160	251 071	226 975	196 467	238 000
Epargne brute	3 332 792	4 165 762	4 128 727	4 047 241	5 108 385	5 911 301	6 377 584	6 119 782	6 202 909	7 349 030	13 037 251
Capital remboursé	1 967 610	1 586 891	1 619 691	1 621 703	1 586 512	1 527 707	1 388 193	1 392 786	1 508 475	1 550 984	1 998 096
Epargne nette	1 365 182	2 578 870	2 509 037	2 425 538	3 521 874	4 383 594	4 989 391	4 726 996	4 694 434	5 798 046	11 039 155

L'épargne brute de 2023 affiche un excellent niveau avec 8,17 M€ (13,04 M€ avec les indemnités), soit une hausse de 822 K€.

L'épargne nette s'élève à 6,2 M€ (11,04 M€ avec les indemnités).

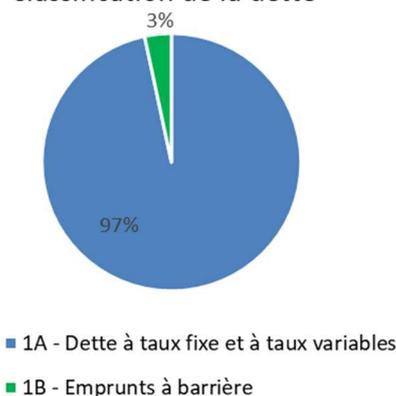
Quant à l'encours de dette, il est de 16,83 M€ au 31 décembre 2023, soit une baisse de 2 M€.

Le ratio « Dette / épargne brute » est de 2,06 ans (sans les indemnités).

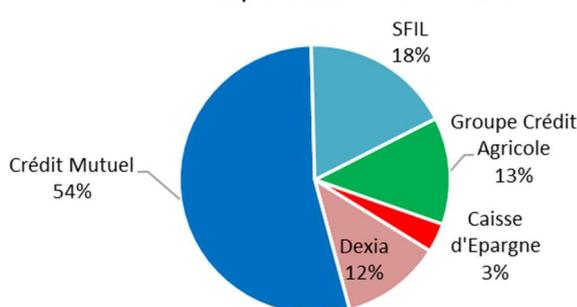


Au 31 décembre 2023, la dette présente les caractéristiques principales suivantes :

Classification de la dette



Répartition de l'encours



L'encours de la dette est donc sain puisqu'il est quasi exclusivement composé de taux fixes et de taux variables (1A). Un emprunt est classé en 1B et compte tenu de ses caractéristiques ne présente pas de risque puisqu'il dispose d'une barrière sur Euribor 12 mois à 5,75 %. Début mai 2024, cet index était de 3,72 %. Ainsi, malgré la remontée des taux d'intérêts, il demeure un écart raisonnable avec le niveau de la barrière. Cet emprunt sera remboursé définitivement en 2030.

Le taux d'intérêt moyen de la dette passe de 1,39 % en 2022 à 1,50 % en 2023.

Quant aux ratios légaux, en retenant la population DGF qui intègre les résidences secondaires et pour prendre en considération l'activité et le surclassement de Pornichet comme station touristique, les données sont les suivantes :

	Pornichet (Population DGF : 18 044)	Moyenne de la strate - 10 à 20 000 habitants
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 040,13	1 277,00
Produit des impositions directes/population	853,93	597,00
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 765,47	1 410,00
Dépenses d'équipement brut/population	883,07	361,00
Encours de dette/population	932,48	800,00
DGF/population	38,99	176,00
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,41%	54,82%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	65,19%	96,81%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	50,02%	25,60%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	52,82%	56,74%

V. Le budget annexe Quai des Arts

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, le budget annexe retrace l'activité de cet équipement sur une année civile, autrement dit sur deux saisons culturelles.

Outre la partie artistique, ce budget intègre les coûts de gestion du bâtiment (entretien courant et investissement). Comme il s'agit d'un immeuble productif de revenus, l'amortissement doit être pratiqué. Cela représente une charge conséquente sur la section de fonctionnement.

Aussi, ce type de budget présente la particularité de dégager une capacité d'investissement importante, sans affectation immédiate en raison de l'ancienneté du bâti et d'obérer sensiblement l'équilibre de la section de fonctionnement, sous le seul effet du poids des amortissements.

En 2023, le résultat cumulé, fonctionnement et investissement, avant les restes à réaliser, est excédentaire de 279 081,05 € dont un excédent de fonctionnement de 59 300,01 €.

Les recettes tirées de la billetterie et des activités annexes se sont élevées à 235 K€ (170 K€ en 2022).

Les recettes locatives ont atteint un niveau supérieur à 2022 (26 K€) avec 28 K€.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été constatées à hauteur de 679 K€ (652 K€ en 2022). Elles sont composées de la masse salariale (312 K€) et des charges à caractère général (achats de spectacles, entretien du bâtiment, pour 366 K€).

Quant à la subvention du budget principal, conformément au budget primitif, elle s'est élevée à 480 K€.

Il est à noter que 351 K€ de dépenses ont été réalisées en investissement (mutation du système d'éclairage, principalement).

VI. Consolidation du budget principal et du budget annexe.

	BUDGET PRINCIPAL	QUAI DES ARTS	TOTAL
I - FONCTIONNEMENT (1+2)	18 108 457,83	59 300,01	18 167 757,84
1 - Résultat de l'exercice	11 051 467,51	34 461,75	11 085 929,26
2 - Résultat reporté	7 056 990,32	24 838,26	7 081 828,58
II - INVESTISSEMENT (1+2)	-8 207 645,73	219 781,04	-7 987 864,69
1 - Résultat de l'exercice	-9 815 684,53	-202 621,01	-10 018 305,54
2 - Résultat reporté	1 608 038,80	422 402,05	2 030 440,85
III - RESULTAT GLOBAL	9 900 812,10	279 081,05	10 179 893,15
<i>pour rappel 2022</i>	10 579 132,41	447 240,31	11 026 372,72
IV - REPORTS (solde : recettes - dépenses)	-1 537 851,83	-149 065,91	-1 686 917,74
1 - Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
2 - Investissement	-1 537 851,83	-149 065,91	-1 686 917,74
V - RESULTAT NET DE CLOTURE	8 362 960,27	130 015,14	8 492 975,41
<i>pour rappel 2022</i>	7 082 624,06	429 725,31	7 512 349,37

Ce dernier tableau offre une vision consolidée de la formation du résultat de clôture du budget de la commune. Ainsi, globalement, en ajoutant le résultat net de clôture du budget annexe, « Quai des Arts » le résultat cumulé 2023 est de 8 492 975,41 €.